



15 février 2021

Chères collègues, chers collègues,

Au nom de la collaboration tripartite, regroupant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), nous sommes heureux de vous présenter la cinquième édition de l'enquête d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens (TrACSS).

Pour assurer un suivi efficace des progrès réalisés par les pays dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM), nous encourageons vivement les points focaux nationaux chargés de la RAM, dans tous les pays, à veiller à ce que ce questionnaire soit rempli avec la pleine participation de tous les secteurs concernés. Cette enquête est aussi l'occasion de réunir le Groupe national de coordination multisectorielle sur la RAM afin d'évaluer les progrès nationaux et d'apporter au questionnaire une réponse coordonnée, approuvée par tous les secteurs concernés.

Malgré les difficultés rencontrées en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, 136 pays ont répondu à la dernière enquête. Les enseignements tirés du quatrième cycle de l'enquête TrACSS, ainsi que la liste des pays ayant participé, ont été publiés dans un rapport d'analyse mondial intitulé « Monitoring Global Progress on AMR » ([insérer le lien](#)).

Nous vous prions de continuer à contribuer à cet effort et de remplir et soumettre le questionnaire de ce cinquième cycle de la TrACSS. Les données issues du quatrième et du cinquième cycle de l'enquête serviront de base à la rédaction du premier rapport mondial sur la RAM devant être publié conjointement par les organisations de la collaboration tripartite en 2021 et contribueront au suivi de divers indicateurs multisectoriels du cadre tripartite de suivi et d'évaluation<sup>1</sup> du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

Nous vous demandons de nous transmettre une réponse nationale unique, coordonnée par le point focal national RAM, d'ici le **31 mai 2021**. Pour toute question ou demande de clarification, ou pour obtenir de l'aide concernant le questionnaire, veuillez écrire à l'adresse : [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int). Nous communiquerons les résultats de l'enquête, y compris les rapports nationaux, sur le site <https://amrcountryprogress.org/> fin 2021.

Nous vous remercions pour les efforts soutenus que vous déployez afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action multisectoriel de lutte contre la RAM dans votre pays. L'annexe à la note d'orientation accompagnant le présent questionnaire répertorie divers outils et documents d'orientation élaborés par la collaboration tripartite en rapport avec chaque rubrique du questionnaire. En conjuguant nos efforts, nous pouvons relever l'un des plus grands défis actuels en termes de santé humaine et animale, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de croissance économique, dont l'incidence se fait sentir sur la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/monitoring-and-evaluation-of-the-global-action-plan-on-antimicrobial-resistance>

*Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021*

Je vous prie d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

|   |   |  |
|---|---|--|
| Mme Maria Helena M.Q. Semedo<br>Directrice générale adjointe<br>Climat et ressources naturelles<br><b>FAO – Siège</b> | Dr Matthew Stone,<br>Directeur général adjoint<br>Normes internationales et science<br><b>Organisation mondiale de la santé<br/>animale (OIE) – Siège</b> | Dre Hanan Balkhy<br>Sous-Directrice générale<br>Division Résistance aux antimicrobiens<br><b>OMS – Siège</b> |
|---|---|--|

## Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens (TrACSS)

**Date limite d'envoi : 31 mai 2021**

Version 5.0

### Introduction

Le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM)<sup>2</sup> a été adopté en 2015 par tous les pays, par l'intermédiaire de décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé, de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des délégués de l'Assemblée mondiale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les pays sont convenus d'élaborer des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) conformes au Plan d'action mondial et de mettre en œuvre des politiques et des plans appropriés pour prévenir, combattre et surveiller la RAM. Afin de suivre les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux, la FAO, l'OIE et l'OMS administrent conjointement depuis 2016 une enquête tripartite annuelle d'autoévaluation nationale sur la RAM (TrACSS).

Les résultats des quatre cycles d'autoévaluation précédents (2016/17, 2017/18, 2018/19, 2019/2020) sont disponibles à l'adresse : <https://amrcountryprogress.org/>

**Comment remplir le questionnaire** : Le processus prévu pour compléter le questionnaire est décrit dans la note d'orientation. Il est important que les pays impliquent un groupe multisectoriel dans l'évaluation des progrès nationaux et fournissent des réponses coordonnées, approuvées par toutes les parties prenantes. De nombreux pays ont indiqué que le processus suivi pour remplir le questionnaire offrait à l'équipe chargée de la mise en œuvre du plan d'action national une occasion précieuse d'examiner les progrès accomplis.

**Chaque pays est prié de soumettre une réponse officielle, validée par tous les secteurs concernés, qui résume les progrès réalisés à l'échelle nationale.** La réponse nationale doit être soumise à l'aide du questionnaire en ligne. Une clé d'accès sera envoyée au Ministère de la santé par l'OMS pour veiller à ce qu'une seule version du questionnaire soit soumise par pays.

Les points focaux de la FAO et de l'OIE dans les pays recevront également une copie électronique du questionnaire afin de faciliter la réponse aux rubriques qui les concernent et de favoriser une coordination étroite avec le point focal national RAM de sorte que la réponse finale tienne dûment compte de leurs contributions.

**Il est demandé aux pays de soumettre leur réponse d'ici au 31 mai 2021. Les données seront analysées et publiées fin 2021.**

---

<sup>2</sup> OMS, 2015, <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/fr/>. Le Plan d'action mondial a été élaboré par l'OMS, avec l'appui de la FAO et de l'OIE.

**Structure du questionnaire :** Le questionnaire comporte cinq rubriques. Dans la première rubrique, il est demandé de fournir les coordonnées des personnes clés, ainsi que des informations sur les progrès accomplis en termes de collaboration multisectorielle sur la RAM et d'élaboration d'un plan d'action national multisectoriel contre la RAM. Les trois rubriques suivantes traitent des progrès accomplis dans la réalisation des quatre premiers objectifs stratégiques du Plan d'action mondial pour combattre la RAM. Les questions abordent les domaines de la santé humaine, de la santé animale, de la production animale, de la production végétale, de l'environnement et de la sécurité sanitaire des aliments. La dernière rubrique porte sur l'évaluation nationale des risques de propagation de la RAM dans l'environnement, la lutte contre la pollution et la législation existante pour prévenir la contamination de l'environnement par les antimicrobiens. L'objectif stratégique 5 du Plan d'action mondial est tout aussi important, mais les données correspondantes sont recueillies par d'autres canaux.

Les pays n'ayant que récemment commencé à élaborer un plan de riposte à la RAM ne seront peut-être pas en mesure de répondre à toutes les questions (en particulier celles qui se trouvent à la fin de chaque rubrique ou qui portent sur l'environnement et les capacités de surveillance dans le secteur alimentaire) ; il est acceptable de donner des réponses partielles. Dans ce cas, nous vous invitons à compléter les questions obligatoires, ainsi que toute autre question à laquelle vous êtes en mesure de répondre, puis de soumettre la réponse de votre pays. Si vous devez apporter une modification à une réponse déjà soumise, veuillez contacter [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int). Dans la mesure du possible, nous vous demandons également de fournir des liens vers les documents, rapports, législations et politiques nationaux. Vous êtes également invités à ajouter des commentaires dans certaines rubriques.

Seules seront acceptées les réponses transmises par le biais du lien en ligne unique fourni à chaque point focal national.

Le questionnaire a été élaboré conjointement par l'OMS, la FAO et l'OIE, et ce processus annuel de suivi mondial est coordonné par l'OMS. L'OMS assurera la liaison avec la FAO et l'OIE aux niveaux mondial, régional et national. Si vous avez d'autres questions concernant ce processus ou le questionnaire en lui-même, veuillez contacter Mme Pravarsha Prakash à l'OMS à l'adresse : [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).

Les questions marquées d'un astérisque \* sont obligatoires

**ATTENTION :** Il est important d'impliquer le groupe multisectoriel sur la RAM et tous les secteurs concernés dans l'évaluation des progrès nationaux et de fournir des réponses coordonnées, approuvées par toutes les parties prenantes. De nombreux pays ont indiqué que le processus suivi pour remplir le questionnaire offert aux autorités nationales une occasion précieuse de réunir tous les secteurs concernés et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM. **Chaque pays est prié de soumettre une réponse officielle, validée par tous les secteurs concernés, qui résume les progrès réalisés à l'échelle nationale.**

Noms du pays\* ..... Date de réponse au questionnaire .....

**1. Nom et courriel des points focaux RAM existants pour chaque secteur concerné :**

Santé humaine Nom ..... Courriel.....

Santé animale (animaux terrestres et aquatiques) Nom..... Courriel.....

Santé végétale Nom..... Courriel.....

Production alimentaire Nom..... Courriel.....

Sécurité sanitaire des aliments Nom..... Courriel.....

Environnement Nom..... Courriel.....

Production alimentaire (y compris aliments pour animaux) Nom ..... Courriel.....

**2. Informations sur la ou les personnes ayant assuré la coordination de la réponse nationale à ce questionnaire d'autoévaluation\***

Nom.....Titre ..... Courriel.....

Nom.....Titre ..... Courriel.....

Nom.....Titre ..... Courriel.....

**3. 1 Nom et courriel du point focal RAM dans le bureau de pays ou le bureau régional de l'OMS**

Nom..... Courriel.....

**3.2 Nom et courriel du point focal RAM dans le bureau de pays ou le bureau régional de la FAO**


Nom..... Courriel.....

**3.3 Nom et courriel du point focal national de l'OIE pour les produits vétérinaires**

Nom..... Courriel.....

#### 4. Approche multisectorielle pour combattre la RAM\*

Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.


|  <b>4.1 Collaboration/coordination multisectorielle conforme à l'approche « Une seule santé »<sup>3</sup></b> |          |  |
|--|----------|--|
| <input type="radio"/>  | <b>A</b> | Il n'existe pas de mécanisme officiel de coordination ou de gouvernance multisectorielle pour lutter contre la RAM.  |
| <input type="radio"/>  | <b>B</b> | Un ou plusieurs groupes de travail multisectoriels ou un comité de coordination sur la RAM ont été mis en place, sous l'autorité des pouvoirs publics.   |
| <input type="radio"/>  | <b>C</b> | Un ou plusieurs groupes de travail multisectoriels sont opérationnels, avec un mandat clairement défini, des réunions régulières, un financement adéquat et des activités et mécanismes de responsabilisation/obligation redditionnelle définis. |
| <input type="radio"/>  | <b>D</b> | Il existe une collaboration sur diverses questions, notamment la définition d'objectifs communs.   |
| <input type="radio"/>  | <b>E</b> | Des approches intégrées sont utilisées pour mettre en œuvre le plan d'action national contre la RAM, et les données et enseignements pertinents issus de tous les secteurs sont utilisés pour adapter la mise en œuvre du plan d'action.         |

#### 4.2 Quels secteurs participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM ? (choix multiple)

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement

#### 5. Progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national contre la résistance aux antimicrobiens (RAM)

Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.

|  <b>5.1 Progrès nationaux accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national contre la RAM*<sup>4</sup></b> |          |  |
|--|----------|--|
| <input type="radio"/>  | <b>R</b> | Il n'existe pas de plan d'action national contre la RAM.   |
| <input type="radio"/>  | <b>B</b> | Un plan d'action national contre la RAM est en cours d'élaboration.  |
| <input type="radio"/>  | <b>C</b> | Un plan d'action national contre la RAM a été élaboré.   |
| <input type="radio"/>  | <b>D</b> | Un plan d'action national contre la RAM est en cours de mise en œuvre.   |
| <input type="radio"/>  | <b>E</b> | Un plan d'action national contre la RAM est en cours de mise en œuvre et fait l'objet d'une surveillance active par l'intermédiaire d'un cadre de suivi et d'évaluation. |

<sup>3</sup> <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/workingpaper1multisectoralcoordinationAMR/en/>

<sup>4</sup> <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/national-action-plans/manual/en/>

**5.1.1 Si vous souhaitez fournir des informations actualisées sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre de votre plan d'action national contre la RAM, veuillez ajouter ici vos commentaires ou liens :**

**5.2 Le plan d'action national contre la RAM de votre pays est-il relié à d'autres plans d'action, stratégies ou cibles existants ? \***

Oui.

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines concernés (cocher toutes les maladies concernées) :

- VIH
- Tuberculose
- Paludisme
- Maladies tropicales négligées
- Maladies sexuellement transmissibles (MST)
- Eau, assainissement et hygiène
- Vaccination
- Plan d'action national pour la sécurité sanitaire
- Plans nationaux relatifs à l'environnement
- Stratégies et politiques nationales sur la salubrité des aliments et/ou la sécurité alimentaire

Non

**5.2.1 L'élaboration et la mise en œuvre de votre plan d'action national contre la RAM ont-elles été perturbées par la pandémie de COVID-19 et par les mesures de riposte prises dans votre pays contre la pandémie ?**

Oui.

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines concernés (choix multiple) :

- Impact sur la gouvernance et l'administration** : report des réunions du comité chargé du plan d'action national contre la RAM ; réduction des financements publics consacrés à la lutte contre la RAM ; priorité accordée à la riposte contre la COVID-19 ; personnel réaffecté à la lutte contre la COVID-19.
- Impact sur les opérations** : report des campagnes de sensibilisation ; impact sur les activités de suivi et de collecte des données ; report des activités de renforcement des capacités techniques ; report des activités techniques prévues ; recours accru aux antibiotiques en raison de la charge de morbidité chez l'homme ; non-application des réglementations relatives à la consommation et à l'usage des antibiotiques.
- Autre** : Veuillez préciser

Non


**Observations complémentaires** : Veuillez fournir des informations et des exemples de situations où la mise en œuvre des activités de lutte contre la RAM ont été renforcées dans votre pays et se sont poursuivies malgré la COVID-19

5.3 Si vous avez publié votre plan d'action national contre la RAM, veuillez le télécharger ici.....

Si vous souhaitez fournir un lien vers votre plan d'action national contre la RAM, veuillez l'insérer ici.....

Ou si vous désirez transmettre ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).

#### 5.4 Législation nationale relative à l'utilisation des antimicrobiens\*

|  <b>5.4 Législation nationale relative à l'utilisation des antimicrobiens</b>  |   |
|---|---|
| Le pays dispose de lois ou réglementations sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage humain.   | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| Le pays dispose de <b>lois ou réglementations</b> sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage animal.  | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| Le pays dispose de <b>lois ou réglementations</b> interdisant l'utilisation d'antibiotiques pour stimuler la croissance en l'absence d'analyse des risques.   | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| Le pays dispose d'une <b>législation</b> sur la commercialisation des pesticides, y compris les pesticides antimicrobiens, tels que les bactéricides et les fongicides, utilisés dans la production végétale. | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |


Si vous souhaitez nous communiquer la législation concernée, veuillez la télécharger ici.....

Si vous souhaitez fournir un lien vers la législation concernée, veuillez l'insérer ici.....

Ou si vous désirez transmettre ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).

#### 6. Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 1 : Mieux faire connaître et comprendre le problème de la RAM grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces.

Pour chaque question, veuillez sélectionner le niveau (A-E) correspondant le plus étroitement à la situation du pays. Veuillez noter que pour chaque question, une appréciation élevée suppose que les progrès correspondant aux niveaux inférieurs ont été atteints (par exemple, les pays qui choisissent l'option « D » doivent avoir réalisé les progrès décrits dans les options « B » et « C », ainsi que « D »). Pour les questions portant sur plusieurs secteurs, veuillez sélectionner le niveau approprié pour chacun des secteurs séparément, tel qu'indiqué.


|  <b>6.1 Mieux faire connaître et comprendre les risques associés à la RAM et les</b> |
|---|
|---|





| mesures requises <sup>*5</sup> |          |  |
|--------------------------------|----------|--|
| O                              | <b>A</b> | Il n'existe pas d'activité significative de sensibilisation aux risques liés à la résistance aux antimicrobiens.   |
| O                              | <b>B</b> | Quelques activités sont menées dans certaines parties du pays pour sensibiliser aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux mesures pouvant être prises.  |
| O                              | <b>C</b> | Il existe des campagnes de sensibilisation limitées ou à petite échelle qui ciblent certains acteurs concernés, mais pas tous.   |
| O                              | <b>D</b> | Une campagne de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens, menée à l'échelle nationale et soutenue par les pouvoirs publics, cible la totalité ou la majorité des acteurs prioritaires, définis sur la base d'une analyse des parties prenantes, en utilisant des messages ciblés selon le secteur. |
| O                              | <b>E</b> | Des activités ciblées, menées à l'échelle nationale et soutenues par les pouvoirs publics, sont régulièrement mises en œuvre afin de changer les comportements des principaux acteurs dans chaque secteur, avec un suivi réalisé sur les 2 à 5 dernières années.   |

**6.1.1 Pour l'option sélectionnée ci-dessus, veuillez indiquer le degré d'implication des secteurs ci-dessous.**

- Santé humaine :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques) :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Santé végétale :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Production alimentaire :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Sécurité sanitaire des aliments :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Environnement
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué

<sup>5</sup> Boîte à outils pour la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques | OMS : <https://www.who.int/fr/campaigns/world-antimicrobial-awareness-week/2020> ; <https://who.canto.global/v/AntimicrobialResistance/folder/M0FHE?display=fitView&viewIndex=0&gSortingForward=false&gOrderPro p=uploadDate&from=fitView>

|  <b>6.2 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur de la santé humaine<sup>6</sup></b> |          |  |
|---|----------|--|
| <input type="radio"/>   | <b>A</b> | Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux personnels travaillant dans le domaine de la santé humaine.  |
| <input type="radio"/>   | <b>B</b> | Des cours de formation ponctuels sur la RAM sont dispensés dans certaines disciplines liées à la santé humaine.  |
| <input type="radio"/>   | <b>C</b> | La RAM est abordée dans 1) certaines formations avant l'entrée en service et dans 2) certaines formations en cours d'emploi ou autres cours de perfectionnement continu pour les personnels de la santé humaine.   |
| <input type="radio"/>   | <b>D</b> | La RAM est abordée dans la formation avant l'entrée en service pour tous les cadres concernés. Une formation en cours d'emploi ou d'autre cours de perfectionnement professionnel continu sur la RAM sont disponibles pour toutes les catégories de personnel dans le secteur de la santé humaine à l'échelle nationale.   |
| <input type="radio"/>   | <b>E</b> | La RAM est systématiquement et officiellement intégrée au programme de formation avant l'entrée en service de tous les cadres concernés dans le secteur de la santé humaine. Dans tout le pays, les groupes concernés par la santé humaine, tant dans le secteur public que privé, suivent une formation en cours d'emploi ou d'autres cours de perfectionnement professionnel continu sur la RAM. |

|  <b>6.3 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur vétérinaire<sup>7</sup></b>   |          |  |
|---|----------|--|
| <input type="radio"/>   | <b>A</b> | Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux professionnels exerçant une activité liée au secteur vétérinaire (vétérinaires et paraprofessionnels vétérinaires).  |
| <input type="radio"/>   | <b>B</b> | Des cours de formation ponctuels sur la RAM sont disponibles pour les professionnels exerçant une activité liée au secteur vétérinaire.  |
| <input type="radio"/>   | <b>C</b> | Dans certains établissements d'enseignement, la RAM et l'usage prudent des antimicrobiens sont abordés dans le programme de base menant au diplôme de vétérinaire, ainsi que dans la formation des paraprofessionnels vétérinaires.  |
| <input type="radio"/>   | <b>D</b> | Une formation professionnelle continue sur la résistance aux antimicrobiens et l'usage des antimicrobiens est disponible à l'échelle nationale pour les professionnels exerçant une activité liée au secteur vétérinaire.  |
| <input type="radio"/>   | <b>E</b> | La question de la RAM est officiellement et systématiquement intégrée au programme d'enseignement menant au diplôme de vétérinaire et à la formation des paraprofessionnels vétérinaires ; la formation professionnelle continue est obligatoire.  |
|    <b>6.4 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans les secteurs de l'agriculture (animaux et végétaux), de la production alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement</b> |          |  |
| <input type="radio"/>   | <b>A</b> | Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux intervenants clés (par exemple, agents de développement agricole, agriculteurs, responsables de la sécurité sanitaire des aliments, transformateurs et détaillants de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et spécialistes de l'environnement). |
| <input type="radio"/>   | <b>B</b> | Des cours de formation ponctuels et adaptés sur la RAM sont disponibles pour au moins deux groupes d'intervenants clés.  |

<sup>6</sup> WHO Competency Framework for Health Workers' Education and Training on Antimicrobial Resistance & Curricula Guide  
<https://www.who.int/hrh/resources/WHO-HIS-HWF-AMR-2018.1/en/>  
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329380/9789241516358-eng.pdf>

<sup>7</sup> <https://www.oie.int/fr/solidarite/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire/>

*Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021*

|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>C</b> | Des cours de formation ponctuels et adaptés sur la RAM sont disponibles pour l'ensemble ou la majorité des intervenants clés.   |
| O | <b>D</b> | Des cours de formation adaptés sur la RAM sont systématiquement disponibles à l'échelle nationale pour tous les intervenants clés et l'achèvement de la formation est obligatoire pour au moins deux groupes d'intervenants clés. |
| O | <b>E</b> | Des cours de formation adaptés sur la RAM sont systématiquement disponibles à l'échelle nationale et l'achèvement de la formation est obligatoire pour tous les intervenants clés.  |

**6.4.1 Si vous souhaitez ajouter des commentaires sur la formation ou l'enseignement professionnel dans des secteurs particuliers (agriculture, production alimentaire, sécurité sanitaire des aliments, environnement), veuillez le faire ici :**




**6.5 Progrès accomplis dans le renforcement des services vétérinaires**


|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>A</b> | Aucune approche systématique n'est adoptée au niveau national pour renforcer les services vétérinaires.   |
| O | <b>B</b> | Les services vétérinaires sont évalués et des plans sont élaborés pour renforcer les capacités selon une approche structurée, par exemple par le biais du processus d'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS) et des missions d'analyse des écarts PVS de l'OIE. |
| O | <b>C</b> | Un plan visant à combler les lacunes des services vétérinaires est en cours de mise en œuvre.   |
| O | <b>D</b> | Un suivi de la performance des services vétérinaires est effectué régulièrement, par exemple par l'intermédiaire des missions de suivi de l'évaluation des performances des services vétérinaires.  |
| O | <b>E</b> | Existence démontrée de capacités solides, conformément aux normes de l'OIE sur la qualité des services vétérinaires <sup>8</sup> .  |

<sup>8</sup> [https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmlfile=chapitre\\_vet\\_serv.htm](https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmlfile=chapitre_vet_serv.htm)

**7. Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 2 : Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.**


*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

|  <b>7.1 Système national de suivi de la consommation et de l'usage rationnel des antimicrobiens en santé humaine</b> |          |  |
|---|----------|--|
| <input type="radio"/>   | <b>A</b> | Il n'existe aucun plan ou système national de suivi de l'utilisation des antimicrobiens.   |
| <input type="radio"/>   | <b>B</b> | Il existe un système de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens, qui comprend un suivi national des ventes ou de la consommation d'antibiotiques dans les services de santé.  |
| <input type="radio"/>   | <b>C</b> | Les ventes totales d'antimicrobiens font l'objet d'un suivi au niveau national et/ou une certaine surveillance de l'utilisation des antibiotiques est en place au niveau infranational.  |
| <input type="radio"/>   | <b>D</b> | Les pratiques en matière de prescription et d'usage rationnel des antibiotiques font l'objet d'un suivi dans un échantillon national d'établissements de santé.  |
| <input type="radio"/>   | <b>E</b> | Des données sont recueillies et communiquées régulièrement (tous les ans/tous les deux ans) sur :<br>a) les ventes ou la consommation d'antimicrobiens à usage humain au niveau national ;<br>b) la prescription d'antibiotiques et leur usage rationnel dans un échantillon représentatif d'établissements de santé, publics et privés. |

|  <b>7.2 Système national de suivi pour les antimicrobiens destinés aux animaux (terrestres et aquatiques) (vente/utilisation)</b> |  |
|--|--|
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| A : Disposez-vous d'un plan ou d'un système national de suivi de la vente/l'utilisation des antimicrobiens chez l'animal ?  | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas                   |
| B : Transmettez-vous des données sur l'utilisation des antimicrobiens en vue de leur inclusion dans la base de données de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à l'animal ? | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b><br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |

[Si oui, lien vers 7.2 c.]

|  <b>7.2 c Options de communication des données</b> |          |   |
|---|----------|---|
| <input type="radio"/>   | <b>A</b> | Option de communication des données à l'OIE : informations de base<br>Les informations de base sont régulièrement communiquées à l'OIE  |
| <input type="radio"/>   | <b>B</b> | Option de communication des données à l'OIE : option 1<br>Des données sont recueillies et transmises régulièrement à l'OIE sur la quantité globale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux, par classe d'agents antimicrobiens, avec la possibilité de distinguer par <b>type d'utilisation</b> .                              |
| <input type="radio"/>   | <b>C</b> | Option de communication des données à l'OIE : option 2<br>Des données sont recueillies et transmises régulièrement à l'OIE sur la quantité globale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux, par classe d'agents antimicrobiens, avec la possibilité de distinguer par <b>type d'utilisation et groupe d'espèces animales</b> . |

|   |   |  |
|---|---|--|
| O | D | Option de communication des données à l'OIE : option 3<br>Des données sont recueillies et transmises régulièrement à l'OIE sur la quantité globale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux, par classe d'agents antimicrobiens, avec la possibilité de distinguer par <b>type d'utilisation, groupe d'espèces animales et voie d'administration</b> . |
| O | E | Les données relatives aux agents antimicrobiens utilisés sous contrôle vétérinaire chez l'animal sont disponibles pour chaque espèce animale.  |



### 7.3 Système national de suivi de l'utilisation des pesticides antimicrobiens dans la production végétale, y compris les bactéricides et les fongicides

|   |   |   |
|---|---|---|
| O | A | Il n'existe aucun plan ou système national de suivi de l'utilisation des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens tels que les bactéricides et les fongicides visant à lutter contre les maladies bactériennes ou fongiques <sup>9</sup> .   |
| O | B | Un plan a été convenu pour surveiller les quantités de pesticides utilisées, y compris les pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides visant à lutter contre les maladies bactériennes ou fongiques.  |
| O | C | Des données sont recueillies et communiquées concernant la quantité totale de pesticides utilisés/vendus au niveau national, y compris les pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides visant à lutter contre les maladies bactériennes et fongiques.  |
| O | D | Des données sont recueillies et communiquées régulièrement concernant la quantité de pesticides, y compris les pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, qui sont vendus/utilisés dans la production végétale pour lutter contre les maladies bactériennes et fongiques, et ces données sont ventilées par classe de matière active et type/espèce de plante. |



### 7.4 Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez l'homme

|   |   |   |
|---|---|---|
| O | A | Le pays ne dispose pas des capacités nécessaires pour générer des données (tests de sensibilité aux antibiotiques et données cliniques et épidémiologiques connexes) et faire rapport sur la résistance aux antibiotiques.  |
| O | B | Les données sur la RAM sont regroupées au niveau local pour les infections bactériennes courantes chez les patients en milieu hospitalier et communautaire <sup>10</sup> , mais les méthodes de collecte des données ne sont pas nécessairement standardisées et il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité. |
| O | C | Les données sur la RAM sont regroupées à l'échelle nationale pour les infections bactériennes courantes chez les patients en milieu hospitalier et communautaire, mais il y a un manque de standardisation et de coordination nationale.  |

<sup>9</sup> Les pesticides appliqués aux végétaux incluent les bactéricides et les fongicides, qui peuvent avoir une incidence sur le développement d'une résistance chez les bactéries sur les végétaux ou dans le milieu environnant. Les conséquences que cela a sur la charge globale de la résistance aux pesticides, sur la contribution à la résistance aux antimicrobiens et sur la santé humaine et animale, ainsi que sur notre capacité à traiter les phytopathologies, constituent un domaine de recherche important. On notera que la terminologie couramment utilisée pour les produits et substances chimiques dans le domaine de la santé végétale diffère de celle employée en santé animale et humaine, comme on peut le constater dans la formulation de cette question.

<sup>10</sup> On parle généralement de « patients en milieu communautaire » pour désigner les patients en soins ambulatoires ou ceux qui sont hospitalisés depuis moins de 48 heures, selon la définition du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021

|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>D</b> | Il existe un système national standardisé de surveillance de la RAM recueillant des données sur les infections bactériennes courantes chez les patients en milieu hospitalier et communautaire, avec un réseau établi de sites de surveillance, un laboratoire de référence national désigné pour la RAM et un centre de coordination national établissant des rapports sur la RAM. |
| O | <b>E</b> | Le système national de surveillance de la RAM met en relation les données de surveillance de la RAM et les données sur la consommation et/ou l'utilisation des antimicrobiens chez l'homme <sup>11</sup> .  |



**7.4.1 Structure du système national de laboratoires sur la RAM dans le domaine de la santé humaine – capacités et qualité**

|  |   |
|--|---|
| Les laboratoires de bactériologie du secteur de la santé publique sont-ils en majorité intégrés à un réseau national de laboratoires ?   | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| Existe-t-il une autorité réglementaire qui certifie/accrédite les laboratoires de bactériologie ?  | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <p>Ne répondez à cette question que si vous avez répondu Oui à la question précédente</p> <p>L'accréditation octroyée par l'autorité réglementaire se fonde-t-elle sur des normes internationales applicables aux laboratoires de bactériologie (ISO, par exemple) ?</p> | <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><input type="checkbox"/> Je ne sais pas |

**Observations complémentaires :**

Si possible, indiquer le nombre de laboratoires en santé humaine du système national qui effectuent des analyses bactériologiques dans

a) le secteur public : \_\_\_\_\_

b) le secteur privé : \_\_\_\_\_

**Observations complémentaires :**

Si possible, indiquer le nombre de laboratoires accrédités dans

a) le secteur public : \_\_\_\_\_ b) le secteur privé : \_\_\_\_\_



**7.4.2 Réseau national de laboratoires pour la RAM dans le domaine de la santé humaine**

|   |          |   |
|---|----------|---|
| a) Méthodes diagnostiques (bactériologie) utilisées par les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM |          |   |
| O   | <b>A</b> | Informations non disponibles.   |
| O   | <b>B</b> | Le laboratoire de référence national et/ou l'autorité réglementaire nationale n'ont pas adopté et approuvé de directives nationales sur les protocoles à utiliser pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens (par exemple CLSI ou EUCAST) et l'isolement et l'identification des espèces bactériennes |
| O   | <b>C</b> | Le laboratoire de référence national et/ou l'autorité réglementaire nationale ont émis des directives nationales  |

<sup>11</sup> Le terme *consommation* se rapporte aux estimations tirées de sources de données agrégées, principalement des données sur les ventes, et sert d'indicateur indirect de l'utilisation effective des antibiotiques.

Les données sur l'*utilisation* des antibiotiques sont des estimations tirées de données individuelles et peuvent être accompagnées d'informations sur les caractéristiques des patients et l'indication thérapeutique.

Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021

|                       |          |   |
|-----------------------|----------|---|
|                       |          | fondées sur des normes internationales pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens (par exemple CLSI ou EUCAST) et l'isolement et l'identification des espèces bactériennes à l'intention du réseau de laboratoires de bactériologie.  |
| <input type="radio"/> | <b>D</b> | Le laboratoire de référence national et/ou l'autorité réglementaire nationale ont émis des directives nationales pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens (par exemple CLSI ou EUCAST) et l'isolement et l'identification des espèces bactériennes à l'intention du réseau de laboratoires de bactériologie, et le laboratoire de référence national participe à un exercice d'assurance de la qualité extérieur international. |
| <input type="radio"/> | <b>E</b> | Le laboratoire de référence national aide le réseau de laboratoires de bactériologie à identifier les agents pathogènes et la RAM par le biais d'une approche systématique de formation en cascade et d'encadrement et a établi un programme national extérieur d'assurance de la qualité à l'intention du réseau national de laboratoires de bactériologie.  |



**7.5 (a) Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez les animaux (terrestres et aquatiques)**



|                       |  |   |
|-----------------------|--|---|
| <input type="radio"/> | <b>A</b>   | Il n'existe aucun plan national de surveillance de la RAM.  |
| <input type="radio"/> | <b>B</b>   | Il existe un plan national de surveillance de la RAM mais les capacités sont insuffisantes (y compris pour les analyses de laboratoire et la notification des données).   |
| <input type="radio"/> | <b>C</b>   | Certaines données relatives à la RAM sont recueillies mais aucune approche standardisée n'est utilisée. Il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité.  |
| <input type="radio"/> | <b>D</b><br>(si vous sélectionnez D, passez à 7.5 b) | Les espèces bactériennes pathogènes/commensales à surveiller en priorité ont été identifiées. Des données sur les niveaux de résistance sont systématiquement recueillies et notifiées pour au moins l'une de ces espèces bactériennes, avec la participation d'un laboratoire respectant les procédures de gestion de la qualité, par exemple la réalisation de tests d'aptitude.        |
| <input type="radio"/> | <b>E</b><br>(si vous sélectionnez E, passez à 7.5 b) | Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes animaux prioritaires et les isolats de bactéries commensales et zoonotiques, qui applique des procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données de surveillance de la RAM appliquent des procédures d'assurance de la qualité. |

Veillez répondre à la question suivante **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 7.5 (a) (cochez toutes les réponses applicables)










**7.5 (b) Une surveillance de la RAM est systématiquement effectuée chez l'animal dans les catégories suivantes :**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <input type="radio"/> | Isolats provenant d'animaux (terrestres et/ou aquatiques) en lien avec une maladie animale.  |
| <input type="radio"/> | Bactéries pathogènes zoonotiques   |
| <input type="radio"/> | Isolats d'organismes commensaux  |
| <input type="radio"/> | Phénotypes de résistance spécifiques tels que les indicateurs E. coli producteurs de BLSE provenant d'animaux sains appartenant à des espèces clés de la production alimentaire. |

|   <b>7.5 (c) Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans les aliments (d'origine animale et végétale)</b> |   |  |
|---|---|--|
| O   | <b>A</b>  | Il n'existe aucun plan national de surveillance de la RAM.   |
| O   | <b>B</b>  | Il existe un plan national de surveillance de la RAM mais les capacités sont insuffisantes (y compris pour les analyses de laboratoire et la notification des données).  |
| O   | <b>C</b>  | Certaines données relatives à la RAM sont recueillies mais aucune approche standardisée n'est utilisée. Il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité.   |
| O   | <b>D</b><br>[Si vous sélectionnez D, passez à 7.5d] | Les espèces bactériennes pathogènes/indicatrices d'origine alimentaire devant faire l'objet d'une surveillance prioritaire ont été identifiées. Des données sur les niveaux de résistance sont systématiquement recueillies et notifiées pour au moins l'une de ces espèces bactériennes, avec la participation d'un laboratoire respectant les procédures de gestion de la qualité, par exemple la réalisation de tests d'aptitude. |
| O   | <b>E</b><br>[Si vous sélectionnez E, passez à 7.5d] | Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes d'origine alimentaire prioritaires et/ou les bactéries indicatrices concernées, qui applique des procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données de surveillance de la RAM appliquent des procédures d'assurance de la qualité.   |

Veuillez répondre à la question suivante **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 7.5 (c)

|   <b>7.5 (d) Une surveillance de la RAM est systématiquement effectuée pour les aliments (d'origine animale et végétale) dans les catégories suivantes :</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>A</b>   | <b>Bactéries pathogènes d'origine alimentaire</b> | Origine animale :<br><input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><br>Origine végétale :<br><input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non |
| <b>B</b>   | <b>Bactéries indicatrices</b>                     | Origine animale :<br><input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non<br><br>Origine végétale :<br><input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non |

|      <b>7.6 Le pays utilise-t-il les données pertinentes sur la consommation/l'usage des antimicrobiens et/ou sur la résistance aux antimicrobiens pour modifier sa stratégie nationale et/ou éclairer sa prise de décision, au moins une fois par an ?</b> |  |
|--|--|
|--|--|

Si oui, dans quel(s) secteur(s)

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)
- Santé végétale

Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021

- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement



**7.6.1 Le pays a-t-il établi ou commencé de mettre en œuvre un système multisectoriel intégré de surveillance qui inclut la résistance aux antimicrobiens et la consommation/l'utilisation des antimicrobiens ?**

**Si oui, dans quel(s) secteur(s)**

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement



**7.7 Réseau national de laboratoires pour la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments+**

*+comprend les laboratoires qui traitent des échantillons provenant d'animaux terrestres et aquatiques utilisés dans la production alimentaire, ainsi que des échantillons de denrées alimentaires ; les pays qui disposent également d'un programme national de surveillance de la RAM dans les domaines de la santé végétale et/ou de l'environnement incluront en outre ces laboratoires.*

a) Intégration effective des laboratoires dans la surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments

|                       |          |   |
|-----------------------|----------|---|
| <input type="radio"/> | <b>A</b> | Information non disponible.   |
| <input type="radio"/> | <b>B</b> | Les laboratoires effectuent des tests de sensibilité aux antimicrobiens pour leurs propres besoins et ne sont pas intégrés dans le système national de surveillance de la RAM.  |
| <input type="radio"/> | <b>C</b> | Certains laboratoires effectuant des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont intégrés dans le système national de surveillance de la RAM.  |
| <input type="radio"/> | <b>D</b> | Tous les laboratoires effectuant des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont intégrés dans le système de surveillance de la RAM mais leur rôle n'est pas suffisamment formalisé et le réseau gagnerait à être amélioré et développé.                             |
| <input type="radio"/> | <b>E</b> | Tous les laboratoires effectuant des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont intégrés dans le système national de surveillance de la RAM, ont un rôle clairement défini, et sont reliés à un réseau national coordonné par un laboratoire national de référence. |

b) Degré de standardisation et d'harmonisation des procédures entre les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments

|                       |          |  |
|-----------------------|----------|--|
| <input type="radio"/> | <b>A</b> | Information non disponible.  |
| <input type="radio"/> | <b>B</b> | Il n'existe pas de directives nationales harmonisées sur les tests de sensibilité aux antimicrobiens, ou moins de 30 % des laboratoires suivent les mêmes directives pour ces tests. |
| <input type="radio"/> | <b>C</b> | Entre 30 % et 79 % des laboratoires suivent les mêmes directives pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.   |
| <input type="radio"/> | <b>D</b> | Entre 80 % et <100 % des laboratoires appliquent les mêmes directives pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.  |
| <input type="radio"/> | <b>E</b> | 100% des laboratoires suivent les mêmes directives pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.   |

c) Pertinence des méthodes diagnostiques (bactériologie) utilisées par les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments

*Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021*

|  |          |   |
|--|----------|---|
| O  | <b>A</b> | Information non disponible.   |
| O  | <b>B</b> | Les protocoles relatifs aux tests de sensibilité aux antimicrobiens et à l'isolement et l'identification des bactéries ne sont pas appropriés au regard des objectifs nationaux de surveillance de la RAM.  |
| O  | <b>C</b> | D'importantes modifications doivent être apportées aux protocoles utilisés pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens et l'isolement et l'identification des bactéries afin de mieux les adapter aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.   |
| O  | <b>D</b> | De légères modifications pourraient être apportées aux protocoles utilisés pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens et l'isolement et l'identification des bactéries afin de mieux les adapter aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.   |
| O  | <b>E</b> | Les protocoles utilisés pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens et l'isolement et l'identification des bactéries sont parfaitement adaptés aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.  |
| d) Niveau technique de gestion des données du réseau de laboratoires appartenant au système de surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments |          |   |
| O  | <b>A</b> | Information non disponible.   |
| O  | <b>B</b> | Les données des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont traitées manuellement, ou la gestion informatique de ces données n'est pas disponible dans tous les laboratoires du réseau et/ou il existe des problèmes d'enregistrement et de traçabilité des échantillons le long de la chaîne d'analyse.   |
| O  | <b>C</b> | La plupart des laboratoires du réseau gèrent une partie des données par voie informatique, mais d'importantes améliorations doivent être apportées au système.  |
| O  | <b>D</b> | De légères améliorations sont nécessaires dans certains laboratoires du réseau pour améliorer la gestion informatique des données sur la RAM (procédures de saisie, informations sur le stockage des échantillons, transmission informatisée des données, etc.).  |
| O  | <b>E</b> | Tous les laboratoires assurent une gestion continue optimale des données (par exemple, les échantillons et les résultats de test sont identifiés à l'aide d'un système de gestion informatique complet couvrant chaque étape de la chaîne d'analyse, y compris le stockage des informations épidémiologiques, le protocole de validation des données et la transmission informatisée des résultats, en parfaite conformité avec les exigences du système national de surveillance de la RAM). |

**8. Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 3 : Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections.**

*Pour chaque question, veuillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*



**8.1 Lutte contre les infections dans le domaine de la santé humaine**

|   |          |  |
|---|----------|--|
| O | <b>A</b> | Il n'existe aucun programme ou plan opérationnel national de lutte contre les infections.  |
| O | <b>B</b> | Il existe un programme ou plan opérationnel national de lutte contre les infections. Des normes nationales ont été établies pour la lutte contre les infections, l'amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et la salubrité de l'environnement, mais elles ne sont pas pleinement appliquées. |

*Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021*

|   |          |  |
|---|----------|--|
| O | <b>C</b> | Il existe un programme et un plan opérationnel national de lutte contre les infections et des lignes directrices nationales sur la lutte anti-infectieuse en milieu de soins sont disponibles et diffusées. Certains établissements de santé appliquent ces lignes directrices et ont mis en place un système de suivi et de retour d'information.   |
| O | <b>D</b> | Il existe un programme national de lutte contre les infections conforme aux lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections, <sup>12</sup> et les plans et lignes directrices relatifs à la lutte anti-infectieuse sont appliqués dans tout le pays. Tous les établissements de santé sont dotés d'un environnement bâti fonctionnel (y compris eau et assainissement) et des matériels et équipements nécessaires pour lutter contre les infections, conformément aux normes nationales. |
| O | <b>E</b> | Des programmes de lutte contre les infections sont en place et opérationnels au niveau national et dans les établissements de santé, conformément aux lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections. Le respect et l'efficacité de ces mesures sont régulièrement évalués et publiés. Les plans et les orientations sont mis à jour à la lumière de ces évaluations.  |



**8.2 Bonnes pratiques de santé, de gestion et d'hygiène pour limiter le recours aux antimicrobiens et réduire au minimum le développement et la propagation de la RAM dans le secteur de la production animale (animaux terrestres et aquatiques)**

|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>A</b> | Aucun effort systématique n'est déployé pour améliorer les bonnes pratiques de production.  |
| O | <b>B</b> | Certaines activités sont entreprises pour élaborer et promouvoir de bonnes pratiques de production.   |
| O | <b>C</b> | Un plan national a été convenu pour veiller au respect des bonnes pratiques de production, conformément aux normes internationales (par exemple, les codes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques et le Codex Alimentarius). Des orientations nationales sur les bonnes pratiques de production ont été élaborées, et elles ont été adaptées en vue d'une application au niveau des exploitations et de la production alimentaire locales. |
| O | <b>D</b> | Un plan est mis en œuvre à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques de production et des orientations nationales ont été publiées et diffusées.  |
| O | <b>E</b> | La mise en œuvre du plan national fait l'objet d'un suivi périodique.   |



**8.3 Bonnes pratiques de gestion et d'hygiène pour réduire le développement et la propagation de la RAM dans le secteur de la transformation des aliments**

|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>A</b> | Aucun effort systématique n'est déployé pour améliorer les bonnes pratiques de gestion et d'hygiène.  |
| O | <b>B</b> | Certaines activités sont entreprises pour élaborer et promouvoir de bonnes pratiques de gestion et d'hygiène.   |
| O | <b>C</b> | Un plan national a été convenu pour veiller au respect des bonnes pratiques de gestion et d'hygiène, conformément aux normes internationales (par exemple le Codex Alimentarius). Des orientations nationales sur les bonnes pratiques ont été élaborées, et elles ont été adaptées pour être compatibles avec les méthodes locales de transformation des aliments. |
| O | <b>D</b> | Un plan est mis en œuvre à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques de gestion et d'hygiène et des orientations nationales ont été publiées et diffusées.  |
| O | <b>E</b> | La mise en œuvre du plan national fait l'objet d'un suivi périodique.   |


<sup>12</sup> Lignes directrices sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée,


<https://www.who.int/infection-prevention/publications/ipc-components-guidelines/en/>

[https://www.who.int/infection-prevention/campaigns/ipc-global-survey-2019\\_FR/en/](https://www.who.int/infection-prevention/campaigns/ipc-global-survey-2019_FR/en/)


**9. Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 4 : Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale.**

Pour chaque question, veuillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.

|  <b>9.1 Optimiser l'usage des antimicrobiens en santé humaine <sup>13</sup></b> |  |
|--|--|
| <input type="radio"/>  | <b>A</b> Absence/insuffisance des politiques nationales sur l'usage rationnel des antimicrobiens.  |
| <input type="radio"/>  | <b>B</b> Des politiques nationales ont été élaborées pour la bonne gestion des antimicrobiens dans les structures communautaires et les établissements de santé.   |
| <input type="radio"/>  | <b>C</b> Des pratiques de bon usage des antimicrobiens sont appliquées dans certains établissements de santé et des lignes directrices sur le bon usage des antimicrobiens sont disponibles.   |
| <input type="radio"/>  | <b>D</b> Les lignes directrices et autres pratiques de bon usage des antimicrobiens sont appliquées dans la plupart des établissements de santé du pays. Les résultats des activités de suivi et de surveillance sont utilisés pour orienter l'action et actualiser les directives thérapeutiques et les listes de médicaments essentiels. |
| <input type="radio"/>  | <b>E</b> Les lignes directrices sur l'optimisation de l'usage des antibiotiques sont appliquées pour tous les syndromes majeurs et les données sur l'utilisation sont systématiquement transmises aux prescripteurs.   |

|  <b>9.1.1 Adoption de la classification « AWaRe » des antibiotiques<sup>14</sup> dans la liste nationale de médicaments essentiels</b> |  |
|--|--|
| <input type="radio"/>  | <b>A</b> Le pays ne dispose d'aucune connaissance ou information sur la classification AWaRe des antibiotiques.                        |
| <input type="radio"/>  | <b>B</b> Le pays a connaissance de la classification AWaRe des antibiotiques et a l'intention de l'adopter dans les prochaines années. |
| <input type="radio"/>  | <b>C</b> Le pays a adopté la classification AWaRe des antibiotiques dans sa liste nationale de médicaments essentiels.                 |
| <input type="radio"/>  | <b>D</b> Le pays surveille sa consommation d'antibiotiques en se fondant sur la classification AWaRe.                                  |
| <input type="radio"/>  | <b>E</b> Le pays a intégré la classification AWaRe dans ses stratégies de gestion des antibiotiques.                                   |

Veuillez répondre aux questions suivantes **uniquement** si vous avez sélectionné C, D ou E à la question 9.1.1

|  <b>9.1.1.a À quel niveau s'appliquent les stratégies de gestion des antibiotiques du pays ?</b> |  |
|---|--|
| <input type="radio"/> Au niveau national<br><input type="radio"/> Au niveau communautaire<br><input type="radio"/> Au niveau des établissements de soins                            |  |

<sup>13</sup> Programmes pour le bon usage des antimicrobiens dans les établissements de santé dans les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure : une boîte à outils pratique de l'OMS. Voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332624/9789240003071-fre.pdf>

<sup>14</sup> <https://adoptaware.org/>

**9.1.1.b Si vous souhaitez fournir des informations complémentaires sur l'adoption de la classification AWaRe ou sur les stratégies de gestion des antibiotiques de votre pays dans le domaine de la santé humaine, veuillez le faire ici :**

Si vous souhaitez fournir une copie de la liste nationale des médicaments essentiels tenant compte de la classification AWaRe des antibiotiques, veuillez la télécharger ici.....

Si vous souhaitez fournir un lien vers la liste nationale des médicaments essentiels tenant compte de la classification AWaRe des antibiotiques, veuillez l'insérer ici.....

Ou si vous désirez transmettre ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).



## 9.2 Optimiser l'usage des antimicrobiens en santé animale (animaux terrestres et aquatiques)

|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>A</b> | Il n'existe aucune politique ou législation nationale concernant la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits antimicrobiens, ni leur distribution, leur vente ou leur utilisation.   |
| O | <b>B</b> | La législation nationale porte sur certains aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.   |
| O | <b>C</b> | La législation nationale porte sur tous les aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.   |
| O | <b>D</b> | Le cadre réglementaire national <sup>15</sup> pour les produits antimicrobiens intègre tous les éléments figurant dans les normes internationales connexes sur l'usage responsable et prudent des antimicrobiens (par exemple les codes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques, le Codex Alimentarius) en fonction de l'espèce animale et/ou du secteur de production. <sup>16</sup> |
| O | <b>E</b> | Des contrôles et des procédures d'exécution sont en place pour garantir le respect de la législation.   |



## 9.3 Optimiser l'usage des pesticides antimicrobiens, comme les bactéricides et les fongicides, dans la production végétale<sup>17</sup>

|   |          |   |
|---|----------|---|
| O | <b>A</b> | Il n'existe aucune politique ou législation nationale concernant la qualité, la sécurité et l'efficacité des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, ni concernant leur distribution, leur vente ou leur utilisation.   |
| O | <b>B</b> | La législation nationale porte sur certains aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, au niveau national. |
| O | <b>C</b> | La législation nationale porte sur tous les aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des pesticides, y   |

<sup>15</sup> Comprend les lois, normes, directives et autres instruments réglementaires

<sup>16</sup> OIE : Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire

[https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_antibio\\_use.htm](https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_use.htm)

[https://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_antibio\\_resp\\_prudent\\_use.htm](https://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_resp_prudent_use.htm)

<sup>17</sup> <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/ipm/en/>

*Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens – TrACCS (5.0) 2020-2021*  
compris des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, au niveau national.

|   |   |   |
|---|---|---|
|   |   |   |
| O | D | Le cadre réglementaire national pour les pesticides antimicrobiens, comme les bactéricides et les fongicides, intègre tous les éléments figurant dans les normes internationales connexes sur l'usage responsable et prudent des antimicrobiens en fonction du type/de l'espèce végétale. |
| O | E | Des contrôles et procédures d'exécution sont en place pour garantir le respect de la législation relative à l'usage des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides.   |



**10. Évaluation nationale des risques de propagation de la RAM dans l'environnement. Législation et/ou réglementations et politiques visant à prévenir les infections par une amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à éviter la contamination de l'environnement<sup>18</sup>**



**10.a Les risques de propagation de la RAM dans l'environnement ont-ils fait l'objet d'une évaluation nationale ?**

- Oui  
 Non

**Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :**

|   | Risques de propagation de la RAM <sup>19</sup> dans l'environnement   | Une évaluation des risques a-t-elle été réalisée ? |
|---|---|--|
| 1 | Qualité des déchets d'origine humaine (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations sur site telles que les fosses septiques)  | Oui<br>Partiellement<br>Non                        |
| 2 | Rejets d'eaux usées par les établissements de santé en vue d'une élimination dans l'environnement (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations d'assainissement sur site telles que les fosses septiques) | Oui<br>Partiellement<br>Non                        |
| 3 | Rejets issus de la production animale intensive (animaux terrestres et aquatiques) (déchets liquides et fumiers)  | Oui<br>Partiellement<br>Non                        |
| 4 | Rejets d'eaux usées par les sites de fabrication des agents antimicrobiens (sous forme de principe actif  | Oui  |

<sup>18</sup> Pour obtenir des conseils et des données techniques sur les mesures d'évaluation et de gestion des risques, consulter le document FAO/OIE/OMS intitulé [Note d'orientation technique relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la gestion des eaux usées pour prévenir les infections et réduire la propagation de la RAM](#)

<sup>19</sup> La propagation de la RAM fait référence à la fois aux agents pathogènes résistants et aux composés antimicrobiens et à leurs métabolites rejetés dans l'environnement

|   |  |                             |
|---|--|-----------------------------|
|   | pharmaceutique ou de produits finis).  | Partiellement<br>Non        |
| 5 | Élimination de médicaments antimicrobiens non utilisés (ce qui inclut à la fois le produit restant et les contenants des produits (y compris les pesticides))            | Oui<br>Partiellement<br>Non |
| 6 | Élimination de produits alimentaires, végétaux ou animaux contaminés par des résidus antimicrobiens au-delà de la LMR (limite maximale de résidus)                       | Oui<br>Partiellement<br>Non |
| 7 | Ruissellement de déchets provenant d'abattoirs. <sup>20</sup>  | Oui<br>Partiellement<br>Non |
| 8 | Traitement des déchets liquides et des fumiers issus de la production animale intensive (animaux terrestres et aquatiques) avant leur réutilisation à des fins agricoles | Oui<br>Partiellement<br>Non |
| 9 | Dérives de pulvérisation et lessivage après les applications de pesticide  | Oui<br>Partiellement<br>Non |

**10.b Le pays dispose d'une législation et/ou de réglementations<sup>21</sup> visant à prévenir la contamination de l'environnement par les antimicrobiens**

- Oui  
 Non

**Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :**

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <b>Risques de propagation de la RAM<sup>22</sup> dans l'environnement</b> | <b>Existe-t-il une législation et/ou une réglementation et des politiques</b> |
|--|---|---|

<sup>20</sup> Se rapporte au rejet direct de bactéries résistantes dans les eaux de surface à partir des eaux usées non traitées des abattoirs ou établissements de transformation des viandes.

<sup>21</sup> Cette législation et/ou réglementation peut porter spécifiquement sur la RAM ou inclure la question de la RAM dans le contexte plus large des politiques liées à l'eau, aux eaux usées, à la gestion des déchets et à l'environnement.

<sup>22</sup> La propagation de la RAM fait référence à la fois aux agents pathogènes résistants et aux composés antimicrobiens et à leurs métabolites rejetés dans l'environnement

|    |   | <b>pour atténuer les risques ?</b>                |
|----|---|---|
| 11 | Déchets d'origine humaine (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations sur site telles que les fosses septiques)  | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 12 | Rejets d'eaux usées par les établissements de santé en vue d'une élimination dans l'environnement. (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations sur site telles que les fosses septiques) | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 13 | Rejets issus de la production animale intensive (animaux terrestres et aquatiques) (déchets liquides et fumiers)  | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 14 | Rejets d'eaux usées par les sites de fabrication des agents antimicrobiens (sous forme de principe actif pharmaceutique ou de produits finis).  | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 15 | Élimination de médicaments antimicrobiens non utilisés (ce qui inclut à la fois le produit restant et les contenants des produits (y compris les pesticides))   | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 16 | Élimination de produits alimentaires, végétaux ou animaux contaminés par des résidus antimicrobiens au-delà de la LMR (limite maximale de résidus)  | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 17 | Ruissellement de déchets provenant d'abattoirs.   | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |
| 18 | Traitement des déchets liquides et des fumiers issus de la production animale intensive (animaux terrestres et aquatiques) avant leur réutilisation à des fins agricoles  | Oui<br>Oui – mais pas pleinement appliquée<br>Non |

**Si vous souhaitez nous transmettre la législation ou les évaluations des risques concernées, veuillez les télécharger ici.....**

**Si vous souhaitez fournir un lien vers la législation concernée, veuillez l'insérer ici.....**

**Ou si vous désirez communiquer ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).**

**COMMENTAIRES : Si vous souhaitez nous faire part d'autres observations ou de commentaires sur le questionnaire en général, veuillez le faire ici :**

**Question de validation**

**Veillez indiquer quels secteurs ont participé à la préparation de la réponse à cette enquête :**

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement